



# LE TEIL OASIS TENNIS DE TABLE

## REGLEMENT INTERIEUR

**Point 1 :** Les joueurs doivent être présents à l'heure au gymnase lors des entraînements et des compétitions.

**Point 2 :** Les joueurs sont pris en charge par le responsable de la séance à l'intérieur du gymnase (seulement à l'intérieur)

**Point 3 :** Les joueurs doivent avoir une tenue de sport (T-shirt, short et basket ... survêtement possible pour l'hiver).

**Point 4 :** Le matériel de formation (raquettes, balles, panier, ...) est mis à disposition des adhérents mais reste la propriété du club. Il doit être impérativement rendu à la fin de chaque séance.

**Point 5 :** Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude respectueuse à l'égard des responsables, de ses partenaires et de ses adversaires.

**Point 6 :** En cas de mauvais comportement d'un joueur ou d'un accompagnateur, du non-respect du règlement intérieur, le club se réserve le droit de suspendre ou d'exclure la personne.

**Point 7 :** Les joueurs s'engagent à respecter le règlement de la fédération française de tennis de table.

**Point 8 :** Le club décline toute responsabilité en dehors des séances et à l'extérieur du gymnase Chamontin.

**Point 9 :** Toute amende reçue par le club due à un mauvais comportement ou à une absence non justifiée à une compétition, sera à régler par le joueur fautif.

**Point 10 :** En cas de dégradation volontaire, le joueur (ou son responsable légal) devra rembourser les dégâts.

**Point 11 :** Le joueur s'engage à être à jour de sa cotisation et du certificat médical.